

CONTRÔLE DES INFECTIONS – LISTE DE VÉRIFICATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS FLAMBÉE D'INFECTIONS RESPIRATOIRES

- Coordonner le prélèvement et la remise des échantillons avec le Bureau de santé.
- Commencer la liste de tous les cas d'infections respiratoires chez les résidents et les employés.
- Mettre à jour le formulaire énumérant les cas quotidiennement et l'envoyer par télécopieur à l'agent de liaison du Bureau de santé.
- Renforcer l'importance de l'hygiène des mains auprès des employés et des résidents. Évaluer le niveau de coopération du résident et ses habiletés cognitives et offrir de l'aide au besoin.
- Passer en revue les principes d'hygiène de base (p. ex. étiquette en cas de toux).
- Réduire le risque d'infection en décourageant les visites avec plus d'un résident à la fois. Décourager les visites des enfants de < 12 ans.
- Limiter ou reporter les nouvelles admissions et les transferts; une consultation avec le Bureau de santé est requise.
- Le transfert des résidents ou les rendez-vous médicaux : Reporter si possible. Si ce n'est pas possible, informer l'établissement ou la clinique qui reçoit le(s) résident(s) de la flambée d'infections respiratoires avant le transfert.
- Constituer une cohorte de résidents en vue de la prestation des soins infirmiers; affecter le personnel à un endroit durant la flambée.
- Isoler les résidents symptomatiques pour cinq jours ou jusqu'à ce qu'ils soient asymptomatiques (soit la plus courte des deux périodes); exclure les employés symptomatiques durant cinq jours ou jusqu'à ce qu'ils soient asymptomatiques (soit la plus courte des deux périodes). S'il n'est pas possible d'isoler complètement les résidents symptomatiques, recourir à des mesures de précaution comme la distance sociale (garder les résidents infectés à au moins deux mètres des autres résidents); envisager la possibilité de fermer les rideaux de cloison.
- Augmenter les opérations courantes de désinfection et de nettoyage en portant une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées comme les poignées de porte, les rampes, les lavabos et les toilettes.
- Assurer une utilisation adéquate des solutions désinfectantes; respecter le temps de contact du produit.
- Assurer une signalisation adéquate à toutes les entrées et aux endroits stratégiques. La signalisation doit fournir aux visiteurs les recommandations requises en matière de prévention et de contrôle des infections.
- Annuler les activités de groupe et les sorties. Les résidents infectés ne doivent pas participer à des activités de groupe durant cinq jours ou jusqu'à ce qu'ils soient asymptomatiques (soit la plus courte des deux périodes).
- Dans la mesure du possible, les employés à temps partiel qui travaillent dans un autre établissement doivent éviter de travailler aux deux endroits. Si ce n'est pas possible, ils doivent prendre leur douche et changer de vêtements avant de travailler au deuxième endroit.
- Informer la pharmacie de la flambée.

CONTRÔLE DES INFECTIONS – LISTE DE VÉRIFICATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS FLAMBÉE D'INFECTIONS RESPIRATOIRES (SUITE)

En plus des pratiques de base, appliquer des précautions supplémentaires pour les gouttelettes et la transmission aérogène, selon l'agent pathogène.

Précautions relatives aux chambres ou à l'isolement des résidents symptomatiques :

- Fournir aux résidents symptomatiques des services au moyen de plateau.
- Utiliser le matériel affecté à chacun des résidents symptomatiques (si possible).
- Nettoyer et désinfecter le matériel au moment de le retirer de la salle d'isolement, ou avant de l'utiliser avec un autre résident.
- Doter la chambre d'isolement d'un conteneur pour jeter l'équipement de protection individuel.
- Manipuler la literie et les vêtements souillés avec soin. Mettre un panier à literie et à linges sales dans la chambre.

Épidémies d'influenza

En plus des recommandations indiquées ci-dessus, les points suivants sont requis pour les épidémies d'influenza confirmées :

- Seuls les employés adéquatement vaccinés ou prenant un antiviral approprié peuvent travailler.
- Offrir le vaccin antigrippal à tous les résidents, employés et bénévoles non vaccinés. Encourager les membres des familles non vaccinés à recevoir le vaccin.
- Offrir le vaccin antipneumococcique à tous les résidents non vaccinés.
- Les visites sont autorisées pour les visiteurs immunisés. Exceptions : encourager les visiteurs des patients en soins palliatifs de prendre des antiviraux pour éviter de transmettre une infection pouvant précipiter la mort.
- Penser à la possibilité d'administrer des agents antiviraux; examiner les recommandations avec le Bureau de santé.

Utilisation des agents antiviraux :

- **Traitement** – Pour les résidents symptomatiques dont la date d'apparition des symptômes est < 48 heures.
- **Prophylaxie** – Les résidents asymptomatiques, peu importe leur statut d'immunisation, devraient recevoir une dose prophylactique.